

► Développement

► Objectif

Bénéficiaire de l'aide d'un prestataire conseil à l'innovation.

► Bénéficiaire

Entreprise artisanale.

► Description de la prestation

- L'analyse du besoin en fonction de l'innovation envisagée.
 - La mise en relation avec un prestataire Conseil pour accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre du projet innovant : laboratoire, centre technique, bureau d'études.
 - Le montage du dossier financier pour mobiliser les aides destinées à financer le Prestataire Conseil.
- S'il s'agit du premier dépôt de brevet de l'entreprise, la CMA réalise :
- la prescription d'une étude qui sera réalisée par l'INPI ou par un conseiller en propriété intellectuelle afin de s'assurer de l'intérêt du dépôt de brevet.
 - le montage du dossier financier pour mobiliser les aides destinées à financer l'étude.

► Contacts

**Pôle Qualité Hygiène Sécurité
Environnement**

05 61 10 47 45
mccgarbay@cm-toulouse.fr

05 61 10 47 93
fbouryesnault@cm-toulouse.fr

05 61 10 71 23
fpotagnik@cm-toulouse.fr

► www.cm-toulouse.fr

► Modalités pratiques

Sur rendez-vous à la CMA et en entreprise.

► Coût de la prestation

Prestation prise en charge par la Chambre de métiers et de l'artisanat.

